

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mathieu Lavallée

<https://www.cadre21.org/membres/fdf84129a8a1cb24a09db068>

Date d'obtention : 2021-04-14 14:42:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Écouter et rassurer le jeune qui vient dans mon bureau. Évaluer ses besoins sans jugement. Toujours me référer à la trousse et suivre les étapes et le protocole.

- Remplir le questionnaire avec lui. (Qui a pris la photo/vidéo?, qui l'a envoyée?, à qui ça été envoyé, la nature....)

- Récupérer le téléphone de la personne. Demandez de lui mettre sur mode avion, de le fermer et de le mettre dans le sac. L'intervenant ne doit pas voir les photos.

- Rencontrer tous les jeunes impliqués individuellement. Demandez de lui mettre sur mode avion, de le fermer et de le mettre dans le sac. L'intervenant ne doit pas voir les photos.

- Rencontrer l'autre jeune et demander de me remettre son cellulaire en mode avion, de le fermer et de le mettre dans le sac. (collaborateur) S'il ne collabore pas, je lui nomme que je vais donc appeler les policiers. J'appelle la police. Ceux-ci vont intervenir au près du jeune.

- Appel aux policiers. Ceux-ci vont venir rencontrer les jeunes concernés individuellement.

- Appel aux parents: Rassurer les parents, ne pas donner d'autres noms, conseiller les parents aux besoins. (référence-support externe)

Tout au long de l'intervention, nous devons rassurer le jeune pour qu'il sache qu'il a fait le bon choix de parler-dénoncer.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

De toujours utiliser et suivre le guide. Les documents sont clairs. Nous avons qu'à suivre les outils pour bien faire notre travail. C'est un travail de collaboration entre le milieu scolaire et le service de police. On veut tous le bien des jeunes.

Il faut rassurer le jeune qui a fait le bon choix de dénoncer. Même si c'est une photo en maillot de bain. Cette personne n'est pas bien dans cette situation. Elle a bien fait d'en parler à un adulte de confiance. Je dois l'accompagner dans ses démarches pour qu'elle soit soulagée. Rencontrer les autres personnes concernées dans cette situation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Ce que je retiens c'est: si un parents vient nous voir pour qu'on rencontre son enfant, nous devons le référer à la police. (3e vidéo) Ce jeune n'est pas au courant que son père à vu les photos. J'aurais tendance à vouloir aider le jeune.

Ce qui va être difficile c'est lorsque je vais vivre mon premier cas de sexto. Je vais prendre le temps de bien faire les choses. Je vais surtout rassurer le jeune que je vais l'accompagner dans sa démarche et suivre les étapes. Si l'investigateur ne collabore pas. Voir comment je vais réagir. Lui nomme que la police va être informée et que c'est ceux-ci qui vont venir le rencontrer. Me faire confiance.